

Monsieur mon Frere,

Encore que je vous aie nuement, et en fort peu de mots, mande ce que j'ay peu vous dire sur l'affaire de M. de Weiquisfort, & que partant je dusses me rapporter au propre d'iceluy lui au prochain retour de nos autres Messieurs du Conseil de S. A. toutefois j'ay tellement a coeur l'intrest & le service de nostre Maestrie, que j'ay me mieux estes estime & j'ay facile & trop prompt, que faire paroitre quelq. marque de paresse. C'est par que je vsuillois maintenir ce qui me pourroit estre eschappé, a la chaude, mal a propos, Mais je vous escris ceci de sang froid & avec moult de deliberation & vous en assure comme d'une chose avouee & bien examinée que je ne pourrois que M. le Thesorier pourroit aisement accommoder M. de Weiquisfort s'il vouloit. Mais il ne garde de le faire, parce que ne voit le moyen de profiter & que l'est accoustume de tenir les deniers de S. A. embarassés dans les detours de son mestier. Il disguise & change les parties de sa recette, en sorte que les Recettes des Estats Monseaux & des Comptes Monseaux ne s'accordent pas. Le tout afin de rendre difficile la connoissance de ses affaires, vous il tire des Quanciers ou Escrivains des quittances de plus qu'ils n'ont receu, & cependant on est contrainct de luy passer les parties en mesme paree que l'on a les documents & acquits, & par mesme moyen il profite largement de S. A. & fait languir led. Quancier lequels se plaignent avec raison de ses longueurs & remises, & de la collusion & de l'abus que l'on a avec les Escrivains de S. A. Vous savez que S. A. a accordé au Sr Coust une subvention de 90000

quatre cent francs si les bons memores. Ma sœur si hardi que d'insolite le pas sans ment comme si c'estoit son affaire. Mais les autres ont promis de faire tout d'un quel luy plait. La plus de l'ame est de s'en aller les affaires. Mais j'ay vu de vous qui peut la S. A. de donner la charge au Sr de Mouton de l'examiner les Estats & Comptes Monseaux de l'heure. C'est d'estimer de vous d'autant que l'on n'est point de l'heure et de ceux de l'Ordre de S. A. et pourroit avec moins de mal de l'heure de l'heure. C'est par que je vsuillois maintenir ce qui me pourroit estre eschappé, a la chaude, mal a propos. Mais je vous escris ceci de sang froid & avec moult de deliberation & vous en assure comme d'une chose avouee & bien examinée que je ne pourrois que M. le Thesorier pourroit aisement accommoder M. de Weiquisfort s'il vouloit. Mais il ne garde de le faire, parce que ne voit le moyen de profiter & que l'est accoustume de tenir les deniers de S. A. embarassés dans les detours de son mestier. Il disguise & change les parties de sa recette, en sorte que les Recettes des Estats Monseaux & des Comptes Monseaux ne s'accordent pas. Le tout afin de rendre difficile la connoissance de ses affaires, vous il tire des Quanciers ou Escrivains des quittances de plus qu'ils n'ont receu, & cependant on est contrainct de luy passer les parties en mesme paree que l'on a les documents & acquits, & par mesme moyen il profite largement de S. A. & fait languir led. Quancier lequels se plaignent avec raison de ses longueurs & remises, & de la collusion & de l'abus que l'on a avec les Escrivains de S. A. Vous savez que S. A. a accordé au Sr Coust une subvention de 90000

pour de union parmi nous, je crain que nous n'aurons point bonne
raison de cost hom me, si on ne procede d'une autre facon. Les
pierres sont pesantes & le sable est chargeant, mais le dosset de oue
roue d'un fol est plus pesant que tous les deux. Je scai bien que vous
me repliquerez la dessus que c'est selon mon advis qu'on a donne l'ordre
de la vouis. Mais je ne voy point que nous serons si forts & bons pi-
lots pour supporter les secousses. Vous voyez si vous plait lors
que nous serons a S. A sur cest affaire au tour de ces Nostres
si il y aura moyen de trouver de meilleures raisons pour rendre le
commandement de S. A plus favorable. Pour moi je
trouve avantageux, pourveu que nous serons assez
unis & soigneux de nos tres honneur. Croyez moy cest
une fontaine emboursee. une source gaste & que
j'ay honte de ne vous pouvoir mander autre propos
des affaires qui a plu a S. A nous commiser. Nous
verrons ce que nous auront bon de faire. Vous juger
bien que ce n'est point a moy d'ouvrir la bonde tout seul.

Nous venons present d'entendre nos Confes-
saires ou il ma fallu Conserver nostre Colpee conve-
ne Corps. Le Consoilleur y a est pris & se trouvoit la. Mais
voyant qu'on l'appelloit point a son rang & qu'il seroit
contraint d'aller dans la foule de voisins & il s'est
tiré apres avoir chanté des injures au pauvre prouir.
Je vous baise les mains & vous prie de dire aux Messagers
de madame de S. A de part a ce que je ne soy contrain-
de vous servir & le huer comme je fais.

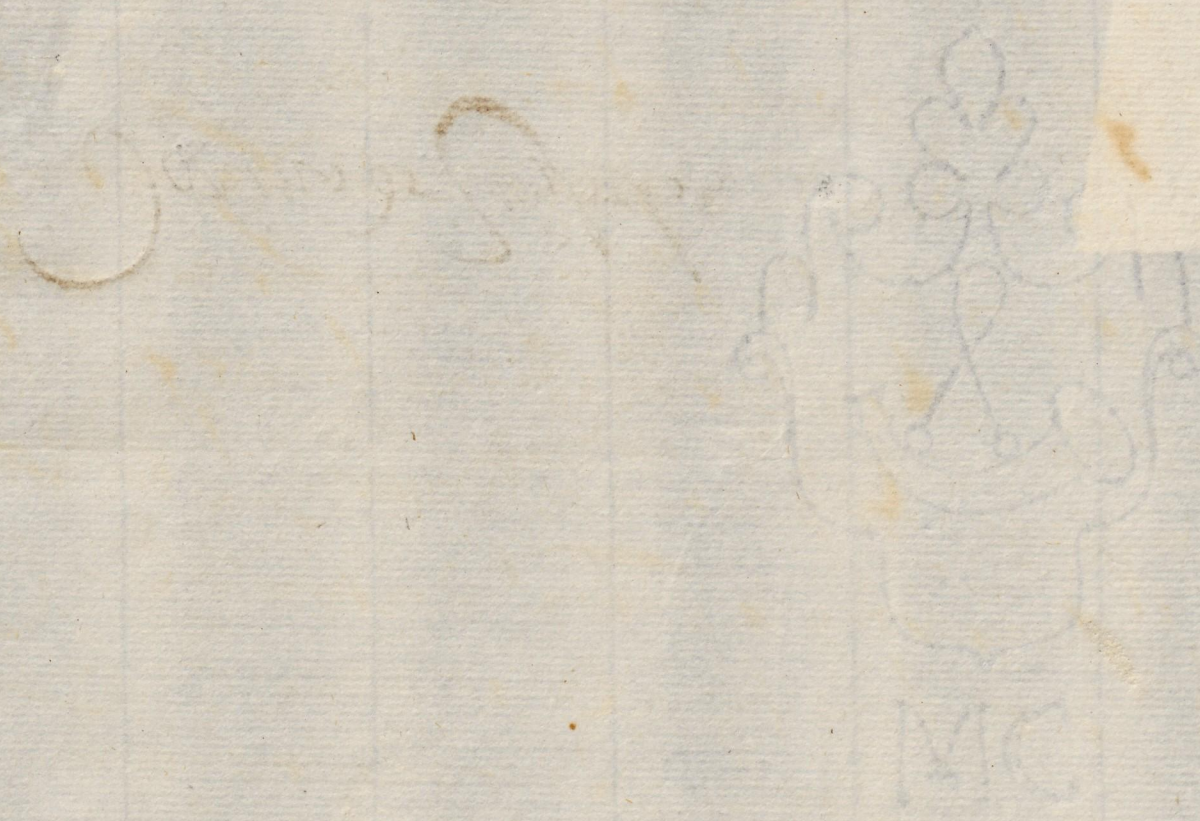
Monsieur mon frere,

Vostre serviteur
troublerant & fou
houssetien

D. de Mellem

Card. Juillet 1645. de la Haye

225
8
22
145
22
pl.
26
25
1
st
22
1.
16
ris
t
9
nt



ordure. C'est tout pour que si vous le voulez chasser de chez vous, se fait d'abord. Mais concernant la cabale, de la page 57.

Dominus Zwijbelen

